

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 23 février
2021
D-2021/65**

Aujourd'hui 23 février 2021, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET,

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 19h25, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 20h35

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE,

**Musée d'Aquitaine. Convention avec l'association Regard 9.
Avenant à la convention. Autorisation. Signature.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa grande exposition annuelle 2020 consacrée à l'auteur italien de bande dessinée Hugo Pratt. L'exposition sera présentée au public dans l'espace Aquitaine du musée, dès que les conditions sanitaires le permettront et sera prolongée jusque début 2022 dans la mesure du possible, et accompagnée d'une offre de rencontres, projections-débats, concerts, visites commentées et ateliers à destination des plus jeunes, le musée d'Aquitaine a présenté à l'occasion du conseil municipal du 29 septembre 2020 un projet de partenariat avec l'association Regard 9 pour lui confier une mission de participation à la programmation culturelle, à l'offre de médiation et à la communication de l'exposition.

Le présent avenant vise à confirmer le plan de financement du projet pédagogique conduit par l'association Regard9, destiné à quatre classes de lycées professionnels de Nouvelle-Aquitaine et une classe d'un EREA de la métropole bordelaise. Il fait suite à la confirmation d'un soutien financier triennal apporté par l'EPA Bordeaux-Euratlantique au musée d'Aquitaine (Ville de Bordeaux) à compter de l'année 2021, soutien qui en 2021 portera notamment sur les actions de médiation conduites autour de l'exposition *Hugo Pratt. Lignes d'horizons*.

Le musée d'Aquitaine s'engage à verser à l'association Regard 9 la somme de 11 100 euros TTC pour rétribuer et régler les frais de déplacement et les honoraires des auteur.e.s de bande dessinée intervenant dans le cadre de ce projet pédagogique.

Ce montant correspond :

- au règlement de 25 demi-journées d'interventions d'auteur.e.s auprès des élèves, pour un montant de 7 600 euros ;
- au défraiement des intervenants (déplacements repas), pour un montant de 3 500 euros.

Le règlement sera organisé en deux temps, sur présentation d'une facture :

- 7 000 euros seront versés au lancement du projet (séance de découverte de l'exposition *Hugo Pratt. Lignes d'horizon*, au musée ou en distanciel) ;
- 4 100 euros seront versés à l'issue de la restitution publique des travaux réalisés par les élèves.

Un avenant à la convention de partenariat a été établie, stipulant les apports et contributions respectifs complétés, répartis entre les partenaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accepter cet avenant à la convention de partenariat de Regard 9.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 23 février 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

AVENANT AU CONTRAT
ENTRE
LE MUSÉE D'AQUITAINE
ET
L'ASSOCIATION REGARD 9

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, agissant aux fins des présentes par délibération D- du Conseil Municipal du , reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Et

L'association REGARD 9 – 15 rue du Professeur Demons – 33000 BORDEAUX, représentée par son président / sa présidente Saloua BOUCHAOUI.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le musée d'Aquitaine consacrera sa grande exposition annuelle 2020/2021 à l'auteur italien de bande dessinée Hugo Pratt, en adaptant à ses espaces et à ses collections l'exposition Hugo Pratt. Lignes d'horizons présentée en 2018 au musée des Confluences de Lyon. L'exposition sera présentée au public dans l'espace Aquitaine du musée, dès que les conditions sanitaires le permettront et sera prolongée jusqu'à début 2022 dans la mesure du possible, et accompagnée d'une offre de rencontres, projections-débats, concerts et visites commentées, ainsi que d'ateliers à destination des plus jeunes. L'objet de l'association Regard 9 est de promouvoir, soutenir et favoriser toutes initiatives d'ordre culturel, social et/ou récréatif en faveur de la bande dessinée, de l'illustration, du livre en général et de ses auteurs. À ce titre, le musée d'Aquitaine a confié à l'association Regard 9 une mission de participation à la programmation culturelle, à l'offre de médiation et à la communication de l'exposition.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant vise à confirmer le plan de financement d'un projet pédagogique destiné à quatre classes de lycées professionnels de Nouvelle-Aquitaine et une classe d'un EREA de la métropole bordelaise. Ce projet est conduit par l'association Regard 9 dans le cadre de sa mission décrite en préambule.

Sur le temps scolaire, les élèves expérimenteront un projet de création collective d'une planche de bande dessinée, en collaboration d'un.e auteur.e de bande dessinée professionnel.le qui accompagnera la classe jusqu'au terme de son projet. Après une visite de l'exposition, quatre ateliers seront menés dans chaque classe pour suivre les étapes successives de la conception d'une planche : écriture du scénario, mise en place du découpage et du crayonné, réalisation de la planche.

À la fin de l'année scolaire 2021/2022 (dans l'idéal pendant le Festival Regard 9 en juin), le travail réalisé par les élèves fera l'objet d'un temps de restitution publique et de valorisation, si possible en présence des auteur.e.s. Tous les élèves auront alors l'occasion de se retrouver, de partager leur expérience et découvrir le travail de l'autre. Les œuvres créées pourront ensuite faire l'objet d'expositions itinérantes dans les établissements concernés, pour décentrer le regard et diffuser le musée hors de ses frontières physiques.

Article 1 : Engagements de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) :

Cet article complète l'article 2 ainsi que suit :

En plus du versement de la somme forfaitaire de 5 000€ TTC déjà convenu pour un accompagnement global de l'association Regard 9 autour de l'exposition *Hugo Pratt, lignes d'horizons*, la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) s'engage à verser à l'association Regard 9 la somme de 11 100 € TTC (onze mille cent euros TTC) pour rétribuer et régler les frais de déplacement et les honoraires des auteur.e.s de bande dessinée intervenant dans le cadre spécifique de ce projet pédagogique.

Ce montant correspond :

- au règlement de 25 demi-journées d'interventions d'auteur.e.s auprès des élèves, pour un montant de 7 600 €.
- au défraiement des intervenants (déplacements repas), pour un montant de 3 500 €.

Le règlement sera organisé en deux temps, sur présentation d'une facture :

- 7 000 € seront versés au lancement du projet (séance de découverte de l'exposition « Hugo Pratt. Lignes d'horizon », au musée ou en distanciel) ;
- 4 100 € seront versés à l'issue de la restitution publique des travaux réalisés par les élèves.

Article 2 : Engagements de l'association Regard 9

Cet article complète l'article 3 ainsi que suit :

Dans le cadre de ce projet pédagogique, l'association Regard 9 s'engage à :

- identifier et mobiliser les auteur.e.s de bande dessinée qui accompagneront les quatre classes et l'EREA jusqu'au terme de leur projet ;
- avec la médiatrice du musée d'Aquitaine, les auteur.e.s retenus et les enseignants référents, arrêter le calendrier du projet et fixer les dates des 25 rendez-vous entre les élèves et les auteur.e.s ;
- contractualiser, rémunérer et défrayer chaque auteur.e (prévisionnel de 5 interventions d'une demi-journée par auteur.e) ;
- prendre en charge les éventuelles cotisations et contributions sociales afférentes aux rémunérations des auteurs, auprès de l'Urssaf artistes-auteurs
- participer à la conception et à la mise en œuvre de la phase de restitution des travaux.

Les autres dispositions notifiées dans la convention du 14 octobre 2020 ne sont pas modifiées et restent en vigueur.

Fait à BORDEAUX, le
en deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux
Po/ Le Maire
L'Adjoint au Maire,
en charge de la création et des
expressions culturelles,

Pour l'association Regard 9
La Présidente,

Dimitri BOUTLEUX

Saloua BOUCHAOUI